

Objet : *RD - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2023/2026 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Brigitte Bochaton à Alexandre Gennaro - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Tumar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 058-23 C

objet **RD - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2023/2026 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, en lien avec Dominique Pommat, président de Grand Chambéry Alpes Tourisme, rappelle que l'établissement public à caractère industriel et commercial Grand Chambéry Alpes Tourisme s'est vu déléguer par la Communauté d'agglomération les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristique.

Dans son projet d'agglomération « la Fabrique 2.0 » adopté en février 2022, Grand Chambéry porte l'ambition d'un tourisme du bien vivre, en faisant de son territoire une destination touristique de loisirs de montagne et de plein air, dotée d'une offre culturelle et patrimoniale de référence.

Pour atteindre cette ambition, il est proposé de conclure une convention par laquelle Grand Chambéry fixe à Grand Chambéry Alpes Tourisme des objectifs pluriannuels et formalise les moyens afférents.

Les six objectifs identifiés et confiés à Grand Chambéry Alpes Tourisme sont :

- accroître la notoriété et la désirabilité de la destination Chambéry Montagnes et contribuer à augmenter l'activité de ses socio-professionnels,
- promouvoir la diversité et renforcer la complémentarité de l'offre touristique, à travers les thématiques d'excellence du territoire (culture, outdoor/ski, gastronomie/cœnotourisme, cyclisme, patrimoine...), et coordonner les actions nécessaires à leur promotion en lien avec les partenaires de Grand Chambéry Alpes Tourisme,
- mettre en œuvre la stratégie marketing et clients qui découle de la politique de développement touristique de Grand Chambéry,
- garantir un accueil qualitatif des visiteurs sur le territoire, adapté à leurs besoins et intégrant la diversité des clientèles (habitants, visiteurs) et les évolutions de leurs attentes,
- animer, former et fidéliser la communauté des acteurs locaux du tourisme,
- structurer et partager l'observation touristique, améliorer la connaissance des marchés et des attentes des clientèles, construire l'offre qui en découle et la mettre en tourisme, évaluer les actions et leur rentabilité.

Pour mener à bien cette ambition, Grand Chambéry verse à Grand Chambéry Alpes Tourisme une contribution annuelle, en complément de ses recettes propres et en particulier de la taxe de séjour. Pour 2023, le montant annuel de la contribution est de 1 587 000 €.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention de moyens et d'objectifs avec Grand Chambéry Alpes Tourisme pour la période 2023/2026.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-10 et R. 133-18,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de moyens et d'objectifs 2023/2026 à intervenir avec Grand Chambéry Alpes Tourisme, telle qu'annexée,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **058-23 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens
2023/2026 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention
et avenant (document contractuel)

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) : Projet Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H27101H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27101H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023